

Département du Nord - Arrondissement de CAMBRAI

Ville d'ESCAUDŒUVRES

☎ 59161 - ☎ 03.27.72.70.70 - FAX : 03.27.72.70.92.

ARRETE MUNICIPAL
PORTANT INTERDICTION DE CIRCULATION
– Rue des Fosses (entre les croisements de la rue montagne et de la
rue du château d'Eswards) –

Nous, Maire de la commune d'ESCAUDŒUVRES (NORD),

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L3221-4,
- Vu le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L131-1 et R131-1 à R131-11,
- Vu le Code de la Route,
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents,
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – huitième partie – signalisation temporaire),
- Vu l'arrêté municipal du 27 mars 1973, réglementant la circulation et le stationnement des véhicules dans la commune,
- Vu la demande présentée par la société SBTP, sise 155 rue de Merville à Vendin-les-Béthune (62).
- Considérant la pose de poteaux, rue des Fosses, entre les croisements de la rue Montagne et la rue du château d'Eswards, il convient de prendre des mesures pour prévenir tout risque d'accident.

ARRETONS

Article 1^{er} : La société SBTP réalisera la pose de poteaux, rue des Fosses à Escaudœuvres, entre la rue Montagne et la rue du château d'Eswards, au cours de la période comprise entre le 12 mars 2024 à 07 heures 00 et le 12 juin 2024 à 18 heures 00.

Durant cette période la **circulation y sera interdite**.

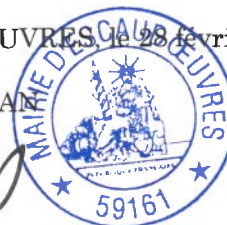
Article 2 : Les différentes restrictions de circulation seront portées à la connaissance des usagers par les panneaux : B1

Article 3 : La pose et la maintenance de cette signalisation seront à la charge de l'entreprise SBTP.

Article 4 : Madame la Directrice générale des Services de la commune d'ESCAUDŒUVRES et la police municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commissaire Principal de Police Chef de la Circonscription de CAMBRAI
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord
- Monsieur le Responsable de l'Arrondissement Routier de CAMBRAI
- Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux
- Les riverains

Fait à ESCAUDŒUVRES, le 28 février 2024
Le Maire,
Thierry BOUTEMAN



2024-20